

AVIS

Taxes et redevances communales

Il est porté à la connaissance du public que la décision fixant les droits d'inscription de l'école de musique, prise par notre conseil communal le 1^{er} juin 2022, a été approuvée par arrêté grand-ducal le 6 septembre 2022.

Bascharage, le 20 septembre 2022

Le Collège des bourgmestre et échevins